

**DIRECTION OPÉRATIONNELLE D'ANNABA
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DÉPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS
MINIMALES**

N° AT/DO23/SDFS/DAL/05/2021

Un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé par la direction opérationnelle d'Annaba pour : **Travaux de maintenance et de développement de la canalisation FTTx en cinq 05 lots séparés comme suit**

N° Lots	Désignation
01	Travaux de canalisation ODN Draa Errich cité 712 logts OPGI
02	Travaux de canalisation FO pour modernisation 02*224 ² cité UV4/5 –Sidi Amar-
03	Pose canalisation urbaines pour modernisation en ODN sidi Amar Cité UV 13
04	Travaux de canalisation ODN Draa Errich cité 288/2000 logts OPGI
05	Travaux de canalisation ODN Annaba Com -promotion CARDOZO (sidi brahim)

Éligibilité des candidats

L'appel d'offres s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupement momentanés d'entreprise, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil, travaux publics, bâtiment et hydraulique de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon les paliers suivants

Palier 01 : pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) : Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont appelés à soumissionner

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère) : Aucune qualification n'est exigée pour ces lots

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** l'adresse ci-après :

**DIRECTION OPÉRATIONNELLE D'ANNABA
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DÉPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE
BOULEVARD BOUZERED HOCINE, ANNABA**

Contre le versement auprès de la banque BNA, Agence 482 Annaba d'un montant de deux mille Dinars (2000,00DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°0010048220300000079/57.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

1- D'un dossier administratif

- 2- **D'une offre technique**
- 3- **D'une offre financière**

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et fermes indiquant sur chaque enveloppe la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que sur chaque pli correspondant la mention « **dossier administratif** », « **offre technique** », « **offre financière** »

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS
MINIMALES**

N° AT/DO23/SDFS/DAL/05/2021

**Travaux de maintenance et de développement de la canalisation FTTx
en cinq 05 lots séparés**

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours** à partir de la date de parution du présent avis dans la presse.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **09h00 à 13h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **13h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.